



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 février à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 7

Présents : MM. Jean-Luc THOMAS, Alexandre COLLIGNON, David MAILLET, David BOUDET, Jacques POIGNON, Mmes Lucie SIMONIN, Véronique DELAVELLE, Armelle LENDROIT.

Procurations(s) :

M. Emile CILAS donne procuration à M. Jacques POIGNON
M. Rémi PARDIEU donne procuration à M. Jean-Luc THOMAS
M. Luc VERGONI donne procuration à M. Alexandre COLLIGNON

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme. Armelle LENDROIT

Président de séance : M. THOMAS Jean-Luc

01 - Élection du secrétaire de séance

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.
Mme Armelle LENDROIT est élue secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02 – Approbation du procès-verbal du 06 février 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du 06 février 2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité

03 – Travaux d'enrobé sur le chemin communal par Tellancourt

Point retiré de la séance, ne concerne pas la commune mais l'AFR.

VOTE :

04 – Election d'un représentant à la CLECT

Le prochain Conseil Communautaire de la T2L se tiendra le 28 février prochain. Pour l'installation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), la T2L pour organiser sa

composition demande de lui transmettre le nom d'un représentant que chaque Conseil Municipal élira en son sein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu :

Pour la CLECT : - M. Jean-Luc THOMAS

VOTE : à l'unanimité

06 – Questions diverses

MM. Jean-Luc THOMAS et Jacques POIGNON sont désignés pour représenter la commune à la CIID.

Concernant la location de la salle rue Rambeurt, le tarif sera fixé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Fin de séance : 22h00

Fait à Fresnois-la-Montagne

La secrétaire de séance,
Armelle LENDROIT



Le Maire,
Jean-Luc THOMAS

